



Commission des solidarités

4612 - Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)

Attribution d'une subvention

Rapport n° CP/2011/851

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport concerne le financement des travaux d'aménagement des bureaux de l'ancienne gendarmerie de SOUFFLENHEIM en vue d'y accueillir le centre médico-social départemental

Le centre médico-social est actuellement implanté au 35 Grand-Rue, dans une maison alsacienne relativement vétuste et surtout non accessible aux personnes à mobilité réduite.

La Mairie de Soufflenheim a proposé le transfert dans les locaux rénovés de l'ancienne gendarmerie. Il s'agit d'un immeuble édifié en sous-sol + rez-de-chaussée surélevé, d'une surface de 190 m², localisé au 38a rue de Betschdorf.

Le sous-sol, affecté au centre technique municipal, sera aménagé en espace de vie pour les agents techniques municipaux. Le rez-de-chaussée surélevé sera exclusivement affecté au centre médico-social. Accessible aux personnes handicapées via une rampe à l'extérieur, on y trouvera un espace accueil avec salle d'attente, deux bureaux pour les travailleurs sociaux, un bureau permettant d'assurer les consultations nourrissons, ainsi que des sanitaires.

Le coût des travaux est de 48 946.20 € HT soit 58 539.66 € TTC. Le plan de financement prévoit une subvention de 19 578.48 € (40% du montant HT), le solde étant pris en charge par la commune.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de **19 578.48 €** à la commune de Soufflenheim, représentant 40 % d'une dépense subventionnable de 48 946.20 € HT, pour l'aménagement du centre médico-social départemental dans les locaux rénovés de l'ancienne gendarmerie, conformément au tableau annexé.

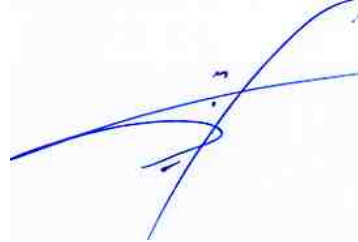
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15197	204-20414-50	201 462,20 €	21 003,29 €	19 578,48 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune de Soufflenheim une subvention de 19 578.48 euros, représentant 40 % d'une dépense subventionnable de 48 946.20 euros HT, pour l'aménagement du centre médico-social départemental dans les locaux rénovés de l'ancienne gendarmerie, conformément au tableau annexé.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL